Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CARREFOUR CAP

Classe de parts : Capitalisation EUR (ISIN : FR0000951469)

Cet OPCVM est géré par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP est la recherche de performance à long terme et mesurée en euro en s'exposant de façon dynamique sur les marchés financiers internationaux par une sélection d'OPC.

Le FCP fait l'objet d'une gestion active afin de capturer les opportunités de marché parmi différentes classes d'actifs sur les marchés actions et obligataires. L'allocation tactique des investissements repose sur l'analyse de l'environnement économique et financier et les perspectives de gestion définies en fonction des risques/rendements attendus.

Le FCP est exposé, essentiellement par l'intermédiaire d'OPC français ou européens jusqu'à 110% de son actif net et jusqu'à 100% de l'actif net en actions de toutes capitalisations et de tout secteur économique et au moins à 50% de son actif net à des actions et titres assimilés européens éligibles aux contrats d'assurance « DSK ». Le FCP peut être exposé jusqu'à 50% de son actif net à des actions de pays non membres de l'Union européenne, principalement membres de l'OCDE.

Le FCP est exposé directement ou par l'intermédiaire d'OPC français ou européens jusqu'à 50% de son actif à des obligations et titres de créances, dont des titres issus de la titrisation, des titres indexés à l'inflation et/ou convertibles, d'émetteurs privés ou publics libellés en euro.

Le FCP a une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10: en cas de variation à la hausse de 1% des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra diminuer jusqu'à 10%.

Dans la limite de 200% de l'actif net du FCP, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. Le FCP peut utiliser des dérivés également pour se couvrir.

L'indicateur de référence composite est le suivant: 44% de l'indice MSCI EUROPE Net Return, 41% de l'indice JPMorgan EMU Aggregate All Maturities Total Return, 11% de l'indice CAC Small et 4% de l'indice Dow Jones Credit Suisse All Hedge Index. L'indice MSCI EUROPE, dividendes nets réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, est représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières des pays européens. L'indice JPMorgan EMU Aggregate All Maturities Total Return, coupons réinvestis, établi par JP Morgan, propose de refléter la typologie réelle des émetteurs du marché obligataire gouvernemental et privé de la zone euro, de toutes maturités. L'indice CAC Small, dividendes nets réinvestis, établi par NYSE Euronext Paris, est représentatif des petites capitalisations françaises. Le nombre des valeurs composant cet indice sera déterminé en fonction des critères définis par NYSE Euronext Paris. L'indice Dow Jones Credit Suisse All Hedge Index, dividendes nets réinvestis, établi par Crédit Suisse, est représentatif de la performance et des stratégies appliquées de différents Hedge Funds. Pour des informations complémentaires sur les indices, vous pouvez vous connecter sur les sites : www.msci.com. ; www.jpmorgan.com; www.indices.nyx.com.; et : www.hedgeindex.com.

La gestion du FCP n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats:

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir avant 22h00 chaque jour ouvré, auprès de CARREFOUR BANQUE, désigné comme établissement pré-centralisateur, qui les transmettra au dépositaire, habilité en tant que teneur de compte et centralisateur, le jour ouvré suivant avant 12h00 (heure de Paris)

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par le FCP puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs du FCP.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés : Certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.

Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur le FCP et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4.00 %**
Frais de sortie	**Néant**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	**2.46 %***

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FCP, disponible auprès de la société de gestion.

Performances passées

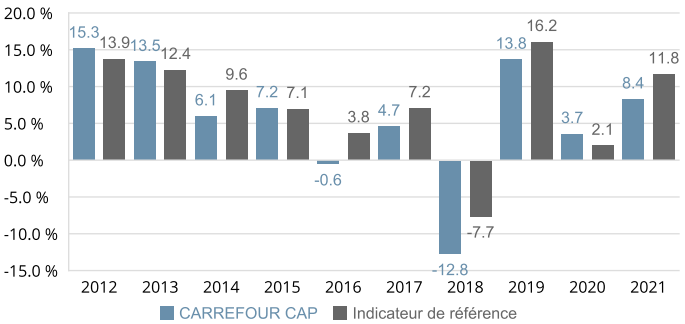

La gestion du FCP a été reprise par ARCHITAS France (anciennement dénommée AXA PRIVATE MANAGEMENT) le 1er juillet 2015

Date de création de l'OPCVM : 1998

Date de création de la part : 01/12/1998

Devise de référence : EUR

Indicateur de référence : 44% de l'indice MSCI EUROPE Net Return, 41% de l'indice JPMorgan EMU Aggregate All Maturities Total Return, 11% de l'indice CAC Small et 4% de l'indice Dow Jones Credit Suisse All Hedge Index.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas 16 boulevard des Italiens 75009 Paris France. Adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations concernant ce fonds (notamment le prospectus, le rapport annuel ou semestriel et la valeur liquidative) sur simple demande adressée par courrier à ARCHITAS France Immeuble JAVA - 61 Rue Mstislav ROSTROPOVITCH 75832 Paris Cedex 17, France ou par mail à serviceclients.france@architas.com.

Fiscalité : Le FCP est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité d'ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Détails de la politique de rémunération de la société de gestion : ARCHITAS France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque du FCP. La politique de rémunération vise les fonctions clés susceptibles d'influer sur le niveau de risque du FCP, afin de limiter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les porteurs.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Architas France : https://www.fr.architas.com/
Ainsi, ARCHITAS France a défini des critères, quantitatifs et qualitatifs, précis permettant d'évaluer la performance des équipes tout en garantissant une réintégration du risque.